



EURODEFENSE

CONSEIL des PRÉSIDENTS

PARIS

Mercredi 17 et vendredi 19 avril 2013

Co-présidence : EuroDéfense-Nederland et EuroDéfense-France

Relevé de décisions

(version initiale -03 05 2013- non encore approuvée par les Présidents)

- P.J. :
- 1.- Liste des participants à la réunion du Conseil à Paris.
 - 2.- Planification des activités EURODEFENSE (éd.03 05 2013).
 - 3.- Liste récapitulative des Groupes de travail européens (GTE)-(éd. 03 05 2013).
 - 4.- Communication sur le site internet EURODEFENSE.
 - 5.- Logo du drapeau EURODEFENSE.
 - 6.- Information sur les Rencontres EURODEFENSE Jeunes – Tolède – 14-20 juillet 2013

Le Conseil exprime ses regrets pour les absences d'ED-Grèce et Italia, toutes les deux excusées.

1.- Approbation du Relevé de décisions des Conseils de Madrid.

Le Relevé de décisions -daté 28 septembre 2012- des Conseils des Présidents tenus à Madrid les 19 et 21 septembre 2012 est approuvé sans aucune modification.

2.- Organisation et fonctionnement d'EURODEFENSE.

2.1.- Nouvelles des associations nationales.

Toutes les associations ont fait part de difficultés de fonctionnement en raison de la diminution, voire de la disparition des subventions publiques et privées. Les activités sont plus difficiles à organiser, mais un consensus s'est fait sur la nécessité de maintenir les réunions du Conseil des Présidents et les activités « jeunes ».

2.1.1.- EuroDéfense-Italia

L'Ambassadeur Calamia a fait savoir que les nominations du nouveau Président et du nouveau Secrétaire général étaient en suspens. En attendant, il continue à assurer les contacts entre ED-Italia et le réseau.

2.1.2.- EuroDéfense-Luxembourg

Marc Martin continue à assurer les fonctions de Secrétaire général.

2.1.3.- EuroDéfense-UK.

EuroDéfense-UK a été relancée conformément à la législation britannique comme une société à but non lucratif. Le président est John Howe CB OBE, le vice président Maj gen Alan Sharman et le Secrétaire général Robin Ashby.

2.2.- Partenariat

Sur proposition de Philippe Roger, membre à la fois d'EuroDéfense-France et d'EDTA (European Defence Technology Association), le Conseil approuve le principe d'un partenariat EURODEFENSE – EDTA. Cependant il demande qu'avant tout engagement officiel, les objectifs et les modalités de ce partenariat soient explicités.

2.3.- Extension du réseau

2.3.1.- Lituanie

Notant qu'après plusieurs mois de stagnation, la perspective de la présidence lituanienne de l'UE a relancé le projet de création d'une association EuroDéfense en Lituanie, le Conseil renouvelle son accord (cf. Conseil Bucarest 2012) pour que le Secrétaire général EURODEFENSE invite un représentant lituanien comme observateur à la réunion du Conseil à La Haye (octobre 2013) dans le cadre de la procédure fixée par la Charte (annexe 1 - § 2). Ce représentant pourrait toujours être le général Valdas Tutkus, ex-Chef d'Etat-major des Armées lituaniennes.

2.3.2.- Pologne

La nomination du général Czmur, ex-conseiller du Ministre des affaires étrangères, à un poste d'Ambassadeur a interrompu les contacts en cours. Le Conseil approuve la proposition d'ED-Austria de rechercher de nouveaux contacts et demande au Secrétaire général de tenter, avec le soutien d'ED-France, de renouer avec les contacts identifiés.

2.3.2.- Autres contacts.

En dépit de l'insuccès des recherches de contact avec la Finlande, la Suède et Chypre, le Conseil confirme la politique d'extension précisée à la réunion de Bucarest (juin 2012). Il approuve les propositions d'ED-Austria de prospecter en Pologne (cf. §2.3.2.) et en Slovaquie, et celles d'ED-Deutschland en République Tchèque.

2.4.- Site internet EURODEFENSE (voir P.J. n° 4)

Constatant à nouveau le peu de participation des associations au groupe de travail permanent, le Conseil approuve la proposition :

- de concentrer les efforts sur le développement de la « page d'accueil » du réseau :
 - ✓ une carte interactive du réseau ;
 - ✓ la présentation des associations nationales, avec liens pour celles qui le souhaitent ;
 - ✓ un accès à quelques documents importants.

- d'offrir aux associations EuroDéfense une aide pour développer leur propre site.

2.5.- Communication – Information – Visibilité.

2.5.1.- Annuaire

Le Conseil confirme son intérêt pour l'« annuaire EURODEFENSE » et la nécessité de le conserver à jour en communiquant au Secrétaire général les informations nécessaires ; l'édition 2013 sera diffusée par voie électronique à l'automne 2013.

2.5.2.- Drapeau EURODEFENSE

Le drapeau EURODEFENSE sera un drapeau blanc avec le grand logo bleu et doré au-dessus du nom EURODEFENSE en noir (*P.J. n°5*). Toutes les associations auront le même drapeau ; ces drapeaux seront utilisés chaque fois que possible dans les manifestations publiques.

Il est demandé au Secrétaire général de négocier avec le fournisseur « le moins disant » le prix de confection des drapeaux et leur expédition aux associations qui en régleront le prix.

2.5.3.- Manifestations publiques.

A l'exemple de la participation d'EURODEFENSE en 2011 au concours du Prix européen « civisme, sécurité et défense », le Conseil encourage toutes les associations à participer aux manifestations susceptibles d'apporter de la visibilité à EURODEFENSE.

En particulier, il est souhaitable que les membres des associations EuroDéfense participant à des conférences, colloques, symposium, débats télévisés, ou écrivant des articles, se présentent comme tels.

3.- Travaux du réseau EURODEFENSE

3.1.- Suites du cycle 2011 – 2012

3.1.1.- RIE 2012 – Madrid

Le Conseil exprime à nouveau sa satisfaction pour la très grande qualité des XVIII^e Rencontres internationales EURODEFENSE tenues à Madrid le 19, 20 et 21 septembre 2012.

En particulier, *le programme des activités internes à EURODEFENSE (19 et 21 septembre) a permis non seulement la réunion du Conseil (en deux sessions) mais aussi un après-midi de travail des représentants des associations EuroDéfense en « ateliers », occasion annuelle unique de réunion physique des GTEs.*(relevé de décisions du Conseil du 28.09.2012)

Enfin le Conseil souligne la rapidité avec laquelle les Actes ont été rédigés et diffusés sans que cela nuise à leur qualité.

3.1.2.- GTE 16 - Développement de la PSDC.

En application de la décision du Conseil lors de sa réunion du 21 septembre 2012 à Madrid, une lettre synthèse des travaux du GTE 16 signée par le président d'ED-España, président en exercice du réseau, a été expédiée le 8 novembre aux quatre autorités suivantes :

- *Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,*
- *Président du Conseil européen,*
- *Président de la Commission européenne,*
- *Président de la sous-commission Sécurité et Défense du Parlement européen.*

Cette lettre a fait l'objet, en retour, le 1^o février 2013, d'une réponse de *Hugo Sobral, directeur adjoint du cabinet de monsieur Barroso, Président de la Commission européenne.*

Elle a été expédiée en copie électronique à tous les Présidents EuroDéfense en leur demandant d'en faire usage auprès de leurs autorités nationales.

3.1.3.- Structures de planification et de conduite des opérations de l'UE.

Le rapport approuvé par le Conseil à Madrid a été adressé à Bruxelles dans les mêmes conditions que la lettre du GTE 16 (*cf. § 3.1.2. ci-dessus*). Il n'a suscité aucune réponse des autorités européennes.

3.2.- GTE en cours – Groupes de travail EURODEFENSE

3.2.1.- GTE 11bis (ED-España) – « Révolutions arabes 2011 et sécurité de l'Europe ».

Seulement trois ou quatre associations sont membres de ce groupe de travail au sujet important ; les autres sont donc encouragées à y participer. Le Conseil demande de recadrer l'étude en fonction de l'évolution de la situation (Egypte, Syrie) en vue de préparer un projet de rapport à présenter à la réunion du Conseil d'automne 2013.

3.2.2.- GTE 16 (ED-France) – « Développement de la PSDC ».

GTE 18 (ED-France) - « MEED – BITD »

Après l'envoi de la lettre du GTE 16 aux autorités de Bruxelles (cf. § 3.1.2.), les travaux des groupes 16 et 18 se sont poursuivis, sur proposition d'ED-France et avec l'accord du Conseil, dans la perspective de la préparation du Conseil européen de décembre 2013 consacré aux affaires de défense (voir § 3.3. ci-dessous).

3.2.3.- GTE 17 (ED-UK) - « Cybersécurité ».

Le groupe de travail a présenté le point des travaux. ED-UK envisage d'organiser à Londres une réunion d'experts. Le Conseil a demandé que le groupe présente ses premières conclusions à sa prochaine réunion à La Haye.

3.3.- Contribution EURODEFENSE à la préparation du Conseil européen de décembre 2013.

Après avoir approuvé le principe de l'envoi à Mr Van Rompuy, Président du Conseil européen, de propositions « fortes » sur le développement de la PSDC, le Conseil a pris les décisions suivantes :

- forme : lettre d'envoi courte mais dense, accompagnée d'un document développant les quatre points suivants :
 - clarifier le niveau d'ambition de la PSDC ;
 - améliorer la capacité de réaction rapide de l'UE (groupements tactiques) ;
 - renforcer le système de commandement et de contrôle de l'UE ;
 - renforcer l'industrie européenne de la défense ;
- rédaction du projet par ED-France, puis envoi aux 12 associations nationales pour ***approbation par la procédure du silence*** ;
- signature conjointe par les Présidents d'ED-Nederland, président en exercice du réseau, et d'ED-France, coordinateur des travaux ;
- expédition de ce courrier avant l'été au *Président du Conseil européen*, avec copie à la *Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité*, au *Président de la Commission européenne* et au *Président de la sous-commission Sécurité et Défense du Parlement européen*.

4.- Principales activités EURODEFENSE 2013 – 2015

4.1.- Année 2013.

4.1.1.- Thème 2013.

Le Conseil approuve le thème proposé par ED-France dans le cadre de la préparation du Conseil de Printemps : « PSDC et Conseil européen de décembre 2013 ».

4.1.2.- V° Rencontres EURODEFENSE des Jeunes Européens – (REJE)-(ED-España)

Le Conseil exprime sa satisfaction pour le projet présenté par ED-España (*cf. PJ n° 6*). Organisées à Tolède du 14 au 20 juillet, cette manifestation pourra accueillir de 6 à 8 jeunes (21-28 ans) par association sur le thème général « La défense de l'Europe : passé ; présent, futur ». Le programme proposé correspond parfaitement aux objectifs d'EURODEFENSE. Seuls les frais de transport jusqu'à Tolède sont à la charge des participants. La date limite d'inscription est le 15 juin.

4.1.3.- Réunion du Conseil d'Automne 2013 – ED-Nederland.

Le Conseil remercie ED-Nederland d'accepter d'accueillir cette réunion du Conseil d'automne malgré les difficultés matérielles actuelles. Le projet est le suivant :

- date : les jeudi et vendredi 10 et 11 octobre ou 24 et 25 octobre (choix des dates pour assurer la présence de Lady Ashton);
- lieu : La Haye, probablement au ministère des affaires étrangères ;
- programme : jeudi toute la journée : « conférence » avec invités officiels, dont Lady Ashton ; vendredi : visite et réunion du Conseil ;
- pas de réunions des groupes de travail en raison du nombre restreint de participants (2 ou 3 par association + épouses) imposé par les contraintes financières ;
- programme spécifique « épouses » si nombre suffisant.

ED-Nederland demande que le nombre de participants lui soit communiqué avant le 1^o juin.

4.1.4.- Associations nationales

Le Secrétaire général rappelle que les associations qui organisent des manifestations publiques (colloques, séminaires, symposium, etc....) sont priées d'en informer l'ensemble du réseau.

4.2.- Année 2014.

4.2.1.- Conseil des Présidents.

ED-Grèce doit confirmer qu'elle pourra organiser la première réunion 2014 du Conseil des Présidents (Conseil de Printemps). Si non, ED-Austria pourrait le faire (?).

4.2.3.- Rencontres Internationales EURODEFENSE 2014 - (RIE 2014).

ED-Deutschland s'est portée volontaire pour organiser les RIE 2014 – et donc la deuxième réunion du Conseil des Présidents (Conseil d'Automne) - à Berlin, les 26 et 27 novembre..

4.3.- Planification 2015 et au-delà.

ED-Belgium s'est portée volontaire pour l'organisation de la réunion du Conseil de Printemps 2015 ; les dates envisagées sont les 22, 23 et 24 avril.

Aucune autre activité ne peut être planifiée.

3 mai 2013

Jean Guinard
Secrétaire Général EURODEFENSE
secretairegeneralnet@eurodefense.net

EURODEFENSE

Adresse postale: Case 44 – Ecole militaire – 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07 - France
Téléphone/Télécopie: (+33)(0)1 44 42 42 15 - E-mail : secretairegeneralnet@eurodefense.net